

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLIS

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 23 janvier 2026

Pour la délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 27788

M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et l'article L. 521-10.

M. le Délibérant 12 du 22 avril 2025 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : En l'absence du Directeur général des services, délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU pour la signature de tout document, à l'exception de ceux relatifs à l'élection, aux élections municipales et aux mandats d'intérêt national.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du lundi 9 février 2026, jusqu'au vendredi 13 février 2026 inclus.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 03/02/2026

Publié le mardi 03 février 2026

Cet arrêté fera également l'objet d'une notification auprès de l'administration.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'une mesure pour accès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de l'arrêté sur le site internet de la collectivité.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 3 Février 2026



27788.pdf
(.pdf, 156,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**